



Copie du dossier (lettre + CV) au
Bureau Local des Compétences
blc.csg@cnes.fr

POSTE BLC N° 110/2023

Diffusé le : 13/11/2023



Date de prise de fonction :

Poste : ☐ annulé le

☐ gelé le :

☐ modifié le :

2 POSTES À POURVOIR : CONSULTANTS QUALITE (H/F)

ACTIVITE :	Maintenance informatique CSG
SITE :	CSG
QUALIFICATION :	☒ Ingénieur - Cadre ☐ Technicien Sup – Agent de Maîtrise ☐ Employé - Ouvrier
FILIERE : (à renseigner par le BLC)	800 Qualité - Méthodes
NATURE DU CONTRAT :	☒ Contrat à Durée Indéterminée ☐ Contrat à Durée Déterminée de : Motif de recours : ☐ Contrat à Durée Déterminée à terme imprécis Motif de recours :
MOTIF DE RECRUTEMENT :	☒ Création de poste ☐ Remplacement

DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DU POSTE

Ce poste s'intègre dans l'équipe Informatique Opérationnelle, notamment dans le domaine Qualité. Il reporte au Coordinateur de l'Activité Permanent (CAP) de l'équipe IO pour le compte du CNES. Le périmètre technique englobe les systèmes Informatiques des activités Localisation, Télémessure, Sauvegarde Vol et Sauvegarde Sol.

LES PRINCIPALES MISSIONS :

- Suivi des évolutions des procédures opérationnelles
- Préparation, organisation et animation des Commissions de Revues de Maintenance (CRM) qui permettent le suivi de l'activité Maintenance en Conditions Opérationnelle.
- Préparation des réunions de suivi des anomalies (CTA) en support du Coordinateur de l'Activité Permanente ;
- Assurer la qualité des modifications. Il valide les Dossiers d'instruction et les Cahiers de Recette des modifications ;
- Participation aux Qualifications Techniques et en particulier il participe ou anime les Bilan Technique et les Qualifications Techniques et Opérationnelles des modifications dont il établit le Compte Rendu ;
- Suivi des essais si ceci lui semble utile.

Vérification et vise des documents techniques et opérationnels ;

- Assurer que les documents contractuels dus au client lui soient fournis en temps et en heure ;
- Participation à la définition des méthodes de mesures et de collecte des indicateurs et donne son support à collecter les données, voire participer à la préparation de leur livraison au CNES/CSG ; il participe aussi à l'analyse des résultats mesurés ;

- Préparation du bilan d'indicateurs en collaboration avec le responsable.
- Collaboration aux audits qualité qui sont menés par le CNES/CSG et il suit les actions en découlant. Il est l'interface avec le Responsable Qualité CNES et c'est le responsable de fournir les PV des contrôles au CNES.
- Collaboration à la planification et à la réalisation des audits internes dont GTD prend l'initiative ;
- Gestion code OP et mise à jour des biens en support du CAP

Ce poste intègre également l'activité Opérationnelle concernant l'assurance qualité qui est confiée à GTD dans le cadre du périmètre Informatique Opérationnelle : o Il assure le plombage des équipements du périmètre IO et il prépare le document de RPB2 avec le CAP.

- o En cas d'émission des dérogations, il donne son support au (Coordination Activité Permanente).
- o Pendant les chronologies de lancement, il gardera le rôle de responsable qualité.

FORMATION	Ingénieur, Master ou équivalent
EXPERIENCE SOUHAITEE	5 ans d'expériences minimum
CONNAISSANCES PARTICULIERES	<u>Compétences techniques dans au moins l'un des domaines suivants :</u> • Formations de résolution de problèmes type Face-it² ; • L'utilisation de logiciels standards (EXCEL, WORD, ACCESS) ou spécifiques Qualité • Formation en qualité selon la norme ISO9001 • Formation en audits ISO9001 • Souhaitable ; Formation en EN9100 • LANGUES : 1. Français obligatoire 2. Anglais souhaité 3. Espagnol souhaité • Permis de conduire
CONDITIONS DE TRAVAIL	Lien hiérarchique et fonctionnel : Le Coordinateur de l'Activité Permanent (CAP) de l'équipe IO pour le compte du CNES Le Directeur Espace de GTD
APTITUDES REQUISES	• Excellents contacts humains, sens relationnel, • Organisé, disponible et méthodique • Rigueur, sens critique, esprit d'analyse et synthèse, • Dynamisme, curiosité • Très bonne capacité rédactionnelle, • Autonomie et réactivité, sens de la responsabilité professionnelle • Autonomie.
DATE D'ENTREE EN FONCTION	Plus tôt possible